



Si vous êtes victime d'un **accident du travail**, Medex rembourse certains **frais médicaux** liés à cet accident du travail.

 **Medex intervient seulement pour une partie du personnel de la fonction publique¹.**


Pour obtenir le remboursement de certaines prestations, vous devez nous demander un accord **préalable** à l'aide du formulaire au verso.

Le résumé des prestations pour lesquelles un accord préalable doit être demandé est repris ci-dessous. Pour plus de détails et les conditions, consultez notre brochure « [Des frais médicaux suite à un accident du travail](#) ».

Type de prestation	Quand faut-il demander un accord préalable ?	Quel(s) document(s) soumettre pour compléter votre demande ?
➤ Chirurgie esthétique	Toujours	1. Ce formulaire complété 2. Photo de la zone concernée 3. Rapport médical 4. Offre de prix
➤ Admission en centre de réadaptation ou maison de soins	Toujours	1. Ce formulaire complété 2. Rapport médical
➤ Ostéopathie ➤ Chiropraxie ➤ Acupuncture ➤ Mésothérapie	Toujours	Ce formulaire complété
➤ Suivi psychologique	Toujours	1. Ce formulaire complété 2. Rapport médical
➤ Ondes de choc ➤ PRP ➤ Acide hyaluronique ➤ Botox	Toujours	Ce formulaire complété
➤ Prothèses et matériel orthopédique (achat, renouvellement et entretien)	Toujours	1. Ce formulaire complété 2. Rapport médical 3. Offre de prix détaillée <i>Conditions reprises dans la brochure</i>
 Besoin d'un remboursement pour prothèse dentaire ou optique ? Il vous faut remplir un autre formulaire type . Consultez la page de notre site web « Vos frais médicaux et de déplacement » via ce lien .		
➤ Kinesithérapie ➤ Physiothérapie ➤ Ergothérapie	Uniquement après consolidation ²	1. Ce formulaire complété 2. Rapport médical
➤ Hospitalisation de plus d'un jour ➤ Intervention chirurgicale	Uniquement après consolidation	1. Ce formulaire complété 2. Rapport médical

Que devez-vous faire pour obtenir un accord préalable?

- ✓ Faites compléter ce formulaire par le médecin de votre choix.
- ✓ Envoyez le formulaire complété avec les annexes éventuelles à Medex par courrier postal ou, de préférence, par e-mail via l'adresse ci-dessous ou [ce lien](#).

 **Gardez votre prescription médicale originale à ce stade.**

Comment votre demande est-elle traitée ?

1. Medex examine si les soins demandés sont en rapport avec les lésions causées par l'accident du travail.
2. Medex vous communique sa décision dans le délai légal de 30 jours après réception de votre demande d'accord préalable.

Sans communication de Medex au delà de ce délai, considérez votre demande comme acceptée.

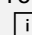
Une fois votre demande acceptée, comment obtenir le remboursement de vos frais médicaux ?

- ✓ Consultez notre brochure via [ce lien](#) afin de savoir concrètement comment vous devez introduire vos frais.
- ✓ Envoyez votre facture et autres annexes demandées à Medex à l'adresse ci-dessous.

✉ Medex – Frais médicaux (Centre Administratif Jardin Botanique - Finance Tower)

Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 201, 1000 Bruxelles

@ medex_fraismedicaux@health.fgov.be

 Plus d'informations : www.medex.belgium.be

☎ Service Center Santé : 02/ 524 97 97 (de 8h00 à 13h00)

¹ Medex paie les frais pour les membres du personnel soumis à l'[arrêté royal du 24/01/1969](#) relatif à la réparation, en faveur des membres du personnel du secteur public, des dommages résultant des accidents du travail et des accidents survenus sur le chemin du travail. Pour en savoir plus, consultez notre site internet www.medex.belgium.be.

² C'est-à-dire après la fixation d'une date de consolidation par votre employeur ou Medex.

